



FICHE d'INSCRIPTION
Organisateur Moto Club AIRBUS Nantes
Circuit Haute Saintonge



Jeudi 14 et Vendredi 15 Mai 2026

Nom, prénom :	
Adresse:	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	Mail :
Moto/Marque/Type/Cylindrée	Année

Afin que les séries (28 pilotes/série) soient les plus homogènes, merci de **préciser ton expérience** sur circuit, en **cochant la case concernée** :

- ☐ classique (motos anciennes)
- ☒ découverte ≤ 5 roulages → Préciser si JAMAIS roulé sur circuit :
- ☐ intermédiaire > 5 roulages
- ☐ confirmée (roulages fréquents) – toute notion de compétition/de vitesse est formellement exclue

Précise ton temps moyen sur un circuit : Temps : mn..... s sur le circuit de

Tarif Non adhérent	220€ *
---------------------------	---------------

Le TARIF comprend : 5 séances de 20 mn de roulage par jour, les photos offertes, encadrement des pilotes débutants par un moniteur diplômé, l'assurance Responsabilité Civile, le petit déjeuner du vendredi et du samedi ainsi que le verre de l'amitié du jeudi soir.

***Dorénavant le MCA ne peut plus servir d'intermédiaire pour encaisser « les assurances Individuelle Accident ». Si tu souhaites souscrire une assurance (Individuelle Accident, annulation...) La souscription se fait en suivant ce lien <https://assuracing.com/pilotes/souscription-pilotes/> . Important tu as 7 jours maximum, une fois votre inscription au roulage faites pour souscrire l'assurance annulation.** En ce qui concerne l'assurance individuelle accident, tu pourras la souscrire à partir de la mi-janvier directement sur leur site. **Dans le cas où tu es déjà assuré tu n'as rien à faire.**

Pour que ton inscription soit validée, retourne les fiches d'inscription, le règlement général et l'abandon de recours **signés**, accompagnés d'un **chèque à l'ordre du Moto Club AIRBUS Nantes**, à :

➡ ➡ Virginie SOLAN 132 rue du Genétais 44400 REZE - (tout dossier incomplet sera refusé) ⬅ ⬅

Fait à Le

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » Le fait de signer ce document engage le participant.



FICHE de CERTIFICATION et d'ABANDON de RECOURS

Roulage sur circuit : organisateur Moto Club AIRBUS Nantes

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements contenus dans ce dossier d'inscription de trois pages du Moto Club AIRBUS Nantes,
- déclare dégager le Moto Club AIRBUS Nantes, les organisateurs, le gestionnaire et le propriétaire du circuit, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et des sociétés précitées, de toutes responsabilités en cas :
 - d'accident aux abords de la piste, sur le paddock ou sur la piste
 - de vol de quelque nature que ce soit
 - de dommage de quelque nature que ce soit

Ceci sans exception, ni réserve que je pourrais subir ou qui pourraient affecter les biens m'appartenant, causés par moi-même ou par autrui, personnes, animaux, véhicules et généralement tout objet et biens quelconques rencontrés sur le circuit ou les installations empruntées,

- renonce par ailleurs pour moi-même, mes ayants droit et toute personne physique ou morale qui serait subrogée dans mes droits, à tout recours et actions, de quelque nature qu'ils soient, contre le Moto Club AIRBUS Nantes, les organisateurs, le gestionnaire et le propriétaire du circuit, les équipes de secours, les assureurs des personnes et sociétés précitées, de toutes responsabilités,
- certifie également, avoir pris connaissance du règlement général de l'organisateur le Moto Club AIRBUS Nantes et le respecter, ainsi que les demandes et consignes du responsable de la piste,
- suis pleinement conscient des risques inhérents à la pratique du sport moto sur piste et en accepte entièrement les conséquences en cas d'accident responsable ou non responsable,
- reconnais être seul responsable de ma moto, de mes accompagnateurs et m'engage à ne pas prêter ma moto à un autre pilote sans que celui-ci ait signé un document identique,
- certifie être titulaire d'un permis de conduire ou d'une licence en cours de validité et utiliser la piste hors notion de compétition,
- m'engage à rembourser les frais occasionnés aux infrastructures et installations du circuit avec mon véhicule (clôtures, cônes, piste, barrières, rails, nettoyage de la piste, etc.),
- m'engage à rouler avec une moto entretenue. Une vérification visuelle sera effectuée pour donner droit à l'accès sur piste.
- comprends que ce document est une décharge de responsabilité et une renonciation à tout recours.
- chaque pilote doit se soucier de sa protection individuelle. Nous lui conseillons soit de vérifier s'il est couvert par son assurance ou de souscrire une Individuelle Accident. A cet effet, nous vous proposons une assurance Individuelle Accident auprès de la compagnie Assuracing (Voir page 3).

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »



FICHE REGLEMENT GENERAL



Équipement obligatoire du pilote :

- ❖ Casque intégral homologué, combinaison cuir, protection dorsale homologuée, gants en cuir recouvrant la combinaison, bottes en cuir ou fibres. De manière générale, aucune partie du corps non recouverte.

Règlement technique :

- ❖ Toute machine engagée, d'origine ou « coursifiée », doit être conforme en tous points aux impératifs de sécurité.
- ❖ Des vérifications sont effectuées lors d'un conseil technique par des membres de l'association.
- ❖ Pas de fuites apparentes (huile, eau, essence, liquide de frein).
- ❖ Les leviers (freins, embrayage) doivent être à boule et les cocottes correctement serrées ; la poignée de gaz doit revenir toute seule.
- ❖ Les guidons bracelets doivent être fermement fixés sur la fourche ; leurs extrémités doivent être bouchées, repose pieds, pédales de freins et sélecteurs sans arêtes vives et bouchées.
- ❖ Les repose pieds non pliables doivent comporter une extrémité qui est fixée en permanence et fabriquée dans un matériau de type plastique, téflon ou équivalent.
- ❖ Colonne de direction, bras oscillant, roulements de roues, rayons ancrages de freins sans jeux anormaux.
- ❖ Les vis tendeurs de chaînes doivent être couvertes par une durite.
- ❖ Un coupe-circuit ou bouton de masse fixé au guidon est obligatoire.
- ❖ Pour les motos de tourisme, béquille attachée les feux doivent être masqués par un adhésif.
- ❖ Les rétroviseurs doivent être soit démontés, soit repliés. Pour ce dernier cas le verre du rétroviseur doit être scotché.
- ❖ Usure correcte des pneumatiques.
- ❖ A l'issue du conseil technique, une pastille autocollante sera apposée sur la machine.
- ❖ Après une chute, un contrôle visuel de la moto sera réalisé avant un retour sur la piste.
- ❖ Les motos ne doivent pas dépasser **le seuil sonore imposé par le circuit** lors des vérifications réalisées par l'organisateur ou le gestionnaire. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'exclusion pour dépassement du nombre de décibels.

Consignes Générales de Sécurité

- ❖ Ne seront admis que les conducteurs majeurs, titulaires d'un permis de conduire correspondant à la moto pilotée ou titulaire d'une licence.
- ❖ **Toute notion de compétition (ou de vitesse) est formellement exclue.**
- ❖ L'attitude des pilotes doit respecter cet état d'esprit, adapter son allure à ses capacités, tenir compte des motos les plus lentes et respecter la signalisation présentée par les commissaires de piste ou les feux du circuit.
- ❖ Les motos seront regroupées par séries, définies par l'organisateur en tenant compte de la puissance, du genre de motos et de la compétence du pilote.
- ❖ Les pilotes, après vérifications administratives puis techniques, devront **obligatoirement assister en totalité au briefing**.
- ❖ Les motos entrent en piste par série à l'appel de l'organisateur, après un passage obligatoire en pré grille.
- ❖ En cours de journée, des changements de séries peuvent intervenir, uniquement, après accord de l'organisateur.
- ❖ Chaque participant accepte, sans réserve, les points ci-dessus énumérés. Le non-respect du règlement pourra entraîner l'exclusion de la machine et du participant, sans remboursement des frais d'engagement. L'organisateur sera seul juge de ses décisions qui seront sans appel.

Clauses de non responsabilité, le Moto club AIRBUS Nantes et les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne :

- ❖ Les blessures ou accidents consécutifs à une chute ou causés par un tiers pendant les sessions de roulage.
- ❖ Les accidents, dégradations ou vols provoqués à l'intérieur de l'enceinte du circuit.
- ❖ Tout participant pourra être tenu responsable financièrement des dégâts occasionnés aux installations du circuit et est responsable de ses accompagnateurs.
- ❖ Les incidents pouvant survenir en cours de journée ou les conditions météorologiques défavorables ne peuvent être une cause de remboursement.
- ❖ La consommation d'alcool ou de stupéfiants est interdite au cours de la journée de roulage. Des contrôles inopinés auront lieu et pourront donner lieu à l'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement.
- ❖ La voie des stands est interdite aux moins de 16 ans ainsi qu'aux animaux même tenus en laisse.
- ❖ Chaque participant accepte, sans réserve, les points ci-dessus énumérés. Le non-respect du règlement pourra entraîner l'exclusion de la machine et du participant, sans remboursement des frais d'engagement. L'organisateur sera seul juge de ses décisions qui seront sans appel.

Assurances :

- ❖ **Pour la tranquillité de tous, le MCA souscrit une assurance Responsabilité Civile couvrant l'organisateur et l'ensemble des participants.** Attention, en cas d'accident, cette assurance ne couvre pas les blessures et incapacité du pilote ainsi que sa moto.
- ❖ Nous conseillons au pilote de souscrire une assurance Individuelle Accident ou de vérifier qu'il est bien couvert par son assurance en cas d'accident sur circuit. Ci-après une proposition d'assurance corporelle : <https://app.assuracing.com/b2ciarc>

Annulation :

- ❖ **En cas d'annulation du pilote, pour toute raison, le MCA n'effectuera aucun remboursement.** Le pilote peut souscrire une assurance annulation dans les 7 jours maximum qui suivent l'inscription au roulage auprès de la société Assuracing. Cette assurance comprend plusieurs garanties dont l'assurance intempéries avec remboursement total ou partiel. <https://app.assuracing.com/b2cannulation>

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »